



PRESENTATION DES MARCHES PUBLICS

Information aux entreprises du territoire

Jeudi 9 mai 2019

QU'EST-CE QU'UN MARCHÉ PUBLIC ?

- Un marché public est un contrat administratif conclu à titre onéreux entre un organisme public et un fournisseur ou un prestataire pour répondre à un besoin en matière de travaux, fournitures ou services.
- Les procédures de la commande publique sont strictement encadrées et doivent obéir à 3 grands principes :
 - Liberté d'accès à la commande publique
 - Egalité de traitement des candidats
 - Transparence des procédures

Les seuils et les procédures marchés publics

- Les marchés de travaux :

➔ **Inférieur à 5 548 000,00 € HT**

Procédure adaptée (possibilité de négocier les offres)

➔ **Supérieur à 5 548 000,00 € HT**

Procédure formalisée (appel d'offres- procédure avec négociation – dialogue compétitif)

Attention : en appel d'offres, pas de possibilité de négocier les offres.

- Les marchés de fournitures et services – prestations intellectuelles

➔ **Inférieur à 221 000,00 € HT**

Procédure adaptée (possibilité de négocier les offres)

➔ **Supérieur à 221 000,00 € HT**

Procédure formalisée (appel d'offres- procédures avec négociation- dialogue compétitif)

Aucune possibilité de négocier les offres en appel d'offres.

Où trouver les appels d'offres ?

- Le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) : www.boamp.fr
- Un journal habilité à recevoir des annonces légales (JAL) ex : Le Progrès, le Moniteur des Travaux Publics...
- Le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE)
- Via des outils de veille
 - ⇒ Marchés Online
 - ⇒ Les profils acheteurs
 - Plateforme AWS (pour la COR) : www.agysoft.marches-publics.info
 - ou via le site internet de la COR : www.ouestrhodanien.fr



Qui peut répondre, comment répondre ?

A moins que vous ne soyez sous le coup d'une interdiction de soumissionner, c'est-à-dire de faire acte de candidature, tout opérateur économique peut présenter sa candidature à l'attribution d'un Marché Public, même les micro-entreprises.

Pour postuler, votre dossier devra contenir certains renseignements.

Ce dossier se divise entre la candidature et l'offre.

Pièces de la consultation – Pièces administratives

- **Le règlement de la consultation**

C'est la règle du jeu

➔ Les rubriques à repérer

- la date limite de remise des offres
- les lots
- les pièces de candidature
- les pièces de l'offre
- les critères de jugement des offres
- les consignes pour répondre

- **L'acte d'engagement**

C'est le contrat qui lie les deux parties

- **Le bordereau des prix unitaires (BPU)**
- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)**
- **Le détail quantitatif estimatif (DQE)** document servant à comparer les offres financières
- **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)**

C'est le document qui va régir l'exécution du marché

- Les reconductions (le cas échéant)
- Les clauses d'actualisation ou de révision de prix
- Les diverses pénalités
- Les modalités de facturation
- La résiliation du marché
- Le règlement des litiges
- Etc...

Pièces de la consultation – Pièces techniques

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Ce document détaille les dispositions techniques propres au marché

Les prescriptions qu'il contient permettent :

- à l'entreprise de pouvoir répondre au marché
 - à la personne responsable du suivi du marché de vérifier le bon déroulement du marché et de la bonne réalisation des prestations
- Les plans, diagnostic et divers documents permettant à l'entreprise de mieux appréhender le projet de pouvoir répondre au marché

1 – Pièces de la candidature

Elle permet de s'assurer que vous disposez de l'aptitude et des capacités à exercer votre activité professionnelle, tant sur le plan technique que financier,

Pièces de la candidature :

- Déclaration sur l'honneur
- Chiffre d'affaires
- Déclarations de banque
- Liste des travaux (références)
- Effectifs moyens annuel
- Moyens matériels des candidats
- Qualifications spécifiques le échéant (ex qualibat)

Ces renseignements peuvent être transmis de façon libre ou via le DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le DUME qui regroupe le DC1 et le DC2. Ces documents sont téléchargeables sur le site : www.economie.gouv.fr

Facultatif pour candidater mais obligatoire pour l'attributaire :

- Attestation d'assurance
- Attestation de régularité fiscale et sociale (impôts, URSSAF, congés payés)

2 – Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement
- L'offre financière (Bordereau Prix Unitaires, Détail Quantitatif Estimatif, devis)
- Le mémoire technique
 - ✓ Les moyens humains
 - ✓ Les moyens techniques
 - ✓ La méthodologie pour l'exécution du marché
 - ✓ Les délais

L'offre doit être transmise en 1 seule fois (candidature + offre) avant la date et l'heure limite de remise des offres.

QUELQUES CONSEILS

- ➔ Préparer un dossier type de votre entreprise pour votre candidature, comprenant:
 - Présentation de l'entreprise
 - Son organisation
 - Les références clients
 - Les moyens techniques et humains
 - Les intervenants (sous-traitants éventuels)
 - Son savoir faire

- ➔ En début d'année, pensez à demander vos attestations fiscales, sociales et assurances

- ➔ Anticiper vos dépôts d'offres afin de pallier à tout problème informatique

- ➔ Anticiper l'achat de votre certificat de signature électronique